

## PROVINCE DE QUÉBEC

### CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Madame Marie-Eve D'Ascola  
                                  Madame Julie Plamondon  
                                  Monsieur François Du Sablon  
                                  Madame Lise Kennedy  
                                  Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny et le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Desrosiers, sont également présents.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 11 juillet 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Projet de participation à la semaine du transport collectif;
7. Demande d'appui de l'Organisme des bassins versants de la Capitale;
8. Dépôt des rapports des résultats sur la tenue des périodes d'enregistrement des personnes habiles à voter – projets de règlements modifiant les règlements de zonage, lotissement et usages conditionnels;
9. Adoption du règlement numéro 11-642 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;
10. Adoption du règlement numéro 11-643 modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592;
11. Adoption du règlement numéro 11-646 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 09-606;
12. Assemblée publique de consultation – projet de règlement numéro 11-P-652 modifiant le Règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
13. Adoption du règlement numéro 11-652 modifiant le Règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration;
14. Avis de motion – règlement pourvoyant à la réfection de la toiture du complexe municipal;
15. Avis de motion – règlement décrétant une tarification pour l'utilisation

des biens et services municipaux lors d'événements environnementaux;

16. Dépôt des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;
17. Adoption de la politique et procédure sur les mesures disciplinaires;
18. Demande de madame Deubelbeiss et monsieur Martineau – installation pour un service de garde sur le territoire de la municipalité;
19. Demande de variation budgétaire – honoraires professionnels de l'administration générale;
20. Demande d'aide financière de l'Équipe de course Mikaël Grenier;
21. Demande d'entretien estival des chemins Lafond et Fitz et de place des Roches;
22. Adoption des politiques de fonctionnement pour le Service de la sécurité incendie :
  - a) politique numéro A-11-02 pour le personnel cadre;
  - b) politique numéro A-11-03 pour les pompiers et autre effectif;
23. Adoption du règlement numéro 11-657 – règlement modifiant le règlement numéro 03-483 concernant le stationnement;
24. Recommandations de paiements :
  - a) réfection de voirie sur une partie de la 1<sup>re</sup> Avenue – deuxième couche de pavage;
  - b) travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'aménagements urbains à proximité du chemin du Hibou - règlement d'emprunt numéro 10-630;
25. Rapports des demandes de soumissions :
  - a) achat et la livraison de tuyaux de béton – règlement d'emprunt numéro 11-653;
  - b) fourniture de pierre d'enrochement – règlement d'emprunt numéro 11-653;
  - c) location de pelles mécaniques – règlement d'emprunt numéro 11-653;
  - d) réparation majeure du loader Case 1998 de l'écocentre;
26. Demande du ministère des Transports du Québec – conclusion d'une transaction pour préjudice subi dans le cadre du projet de la réfection complète d'un ponceau sur la route 371 situé à proximité du chemin du Détour;
27. Autorisation du ministère des Transports du Québec – utilisation du chemin Le Détour dans le cadre du projet de réfection complète d'un ponceau sur la route 371;
28. Mandat à une firme de consultants – surveillance des travaux de vidange du bassin numéro trois du réseau d'égout;
29. Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – certificat d'autorisation pour le puits d'alimentation en eau de la chapelle Saint-Jacques de Tewkesbury;
30. Rapports du Service des loisirs et de la culture :
  - a) protocole d'entente - Virée country 2011 des cantons unis;
  - b) protocole d'entente - Association des citoyennes et citoyens de Tewkesbury – tenue d'un événement cet automne;

c) dépense de formation dans le cadre du programme d'animation vacances 2011;

31. Varia;
32. Période de questions;
33. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 265-11

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant au point numéro 31 « varia » : Demande d'affichage temporaire du commerce « Sto-Gym » sur le terrain du complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 257-11

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2011**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 11 juillet 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le procès-verbal du 11 juillet 2011 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 258-11

### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de juillet et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour juillet totalisant 519 762,24 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de juillet, se chiffrant à 126 767,52 \$, ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 64 820,56 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 259-11

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 8 août 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 260-11

### **PROJET DE PARTICIPATION À LA SEMAINE DU TRANSPORT COLLECTIF**

Considérant que la Semaine des transports collectifs et actifs s'inscrit dans un mouvement international;

Considérant le nombre considérable de véhicules sur le territoire, par rapport à la population;

Considérant la volonté de la municipalité de promouvoir les modes de transport viables sur son territoire;

Considérant la préoccupation de la municipalité de préserver un environnement sain et un niveau de qualité de vie élevée pour ses citoyens;

Considérant que les activités envisagées dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs visent à impliquer et à sensibiliser l'ensemble des résidents de la municipalité quant à une gestion saine et efficace du territoire;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil accepte d'accorder une aide financière de 2 000 \$ pour organiser la Semaine des transports collectifs et actifs.

La somme de 2 000 \$ sera prise dans le budget d'opération du Service de l'urbanisme et de l'environnement au poste numéro 02-701-91-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 261-11

### **DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE**

Considérant les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

Considérant l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement en 1972;

Considérant les travaux de la Commission Pearse, sur la politique fédérale des eaux, qui proposait, en 1985, comme première recommandation, d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

Considérant le Symposium sur la gestion de l'eau, tenu à Montréal en 1997, qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

Considérant les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposait, en 1998, dans son rapport « L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur » de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

Considérant l'adoption du Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau de 2000;

Considérant l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

Considérant les principes nouveaux de gestion de la Politique nationale de l'eau qui stipule que « l'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « l'approche sera participative », que « la concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

Considérant la première orientation de la Politique nationale de l'eau qui prose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

Considérant l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau;

Considérant la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

Considérant la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

Considérant la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

Considérant la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;

Considérant les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

Considérant l'absence de plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des cinquante-sept engagements de la Politique nationale de l'eau;

Considérant que dix-sept plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection et que les autres le seront d'ici 2013;

Considérant l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

Considérant le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

Considérant l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

Considérant les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission soit, élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- L'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur cinq ans dont le montant est indexé annuellement;
- Par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M \$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- La mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 262-11

**DÉPÔT DES RAPPORTS DES RÉSULTATS SUR LA TENUE DES PÉRIODES D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, LOTISSEMENT ET USAGES CONDITIONNELS**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accuse réception du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 3 août 2011, faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard des projets de règlements suivants :

- Numéro 11-P-642-2 (zonage);
- Numéro 11-P-643-2 (lotissement); et
- Numéro 11-P-646-2 (usages conditionnels).

Le rapport confirme qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été faite à leur égard.

Lesdits projets de règlement sont donc réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 263-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-642 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 11-642 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-642 modifiant le règlement de zonage numéro 09-591, comportant vingt-sept pages et sept annexes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 264-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-643 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 09-592**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 11-643 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-643 modifiant le règlement de lotissement numéro 09-592, comportant cinq pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 265-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-646 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 09-606**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 11-646 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-646 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 09-606, comportant quatre pages.

Adoptée à l'unanimité.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-P-652 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-603 RELATIF AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Monsieur le maire, Robert Miller, demande à la conseillère, madame Marie-Eve D’Ascola, d’expliquer les buts et conséquences de l’adoption du projet de règlement 11-P-652 modifiant le Règlement numéro 09-603 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale.

Madame D’Ascola procède à la présentation du projet de règlement et explique les buts et conséquences de son adoption. De plus, madame D’Ascola précise que le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire.

Madame D’Ascola demande à monsieur Louis Desrosiers, directeur du Service de l’urbanisme et de l’environnement, certaines précisions sur les conséquences de l’adoption dudit règlement.

Suite à la présentation, madame D’Ascola donne la parole aux personnes et organismes qui désirent s’exprimer sur ledit projet de règlement.

Madame D’Ascola et M. Desrosiers répondent aux questions des intervenants.

Rés. : 266-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-652 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 09-603**

Considérant qu’une copie règlement numéro 11-652 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que l’objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D’Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d’adopter le règlement numéro 11-652 modifiant le règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603, comportant trente-neuf pages.

Adoptée à l’unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d’une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la réfection de la toiture du complexe municipal.

---

Robert Miller, maire

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR L’UTILISATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX LORS D’ÉVÉNEMENTS ENVIRONNEMENTAUX**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d’une séance ultérieure un règlement décrétant une tarification

pour l'utilisation des biens et services municipaux lors d'évènements environnementaux.

---

Robert Miller, maire

Rés. : 267-11

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil prenne acte des états financiers et du rapport de vérification au 31 décembre 2010, préparés par la firme Morin Desrochers Beaulieu, comptables agréés S.E.N.C., relativement à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury.

La part du déficit de l'exercice 2010 pour la municipalité est de six mille huit cents onze dollars (6 811 \$). Le conseil autorise de Service des finances à verser à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury ledit montant en fonction du montant déjà accordé pour l'année 2010 (poste budgétaire numéro 02-520-10-963).

Adoptée à l'unanimité.

À 20 h 37, le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Desrosiers, quitte la salle du conseil.

Rés. : 268-11

**ADOPTION DE LA POLITIQUE ET PROCÉDURE SUR LES MESURES DISCIPLINAIRES**

Considérant qu'il est important d'avoir une politique et procédure sur les mesures disciplinaires municipale permettant à tous les employés de la municipalité de connaître les procédures applicables en matière de mesures disciplinaires;

Considérant qu'il est important pour les gestionnaires de la municipalité d'avoir une approche systématique à l'égard des mesures disciplinaires;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil adopte la politique et procédure sur les mesures disciplinaires A-11-04, déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ladite politique fera l'objet d'une publication et sera distribuée à tous les employés de la municipalité afin qu'ils prennent connaissance de la procédure applicable en matière de mesures disciplinaires.

Une copie de ladite politique sera également remise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour information.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 269-11

**DEMANDE DE MADAME DEUBELBEISS ET MONSIEUR MARTINEAU- INSTALLATION POUR UN SERVICE DE GARDE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury est en croissance importante depuis les cinq dernières années;

Considérant les indicateurs de l'institut de la Statistique du Québec concernant la démographie prévue au cours des cinq prochaines années sur notre territoire;

Considérant que la municipalité est le choix privilégié de nombreuses jeunes familles pour implanter leur domicile;

Considérant la décision et l'annonce de la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries d'implanter une nouvelle école primaire sur notre territoire au cours des prochains mois;

Considérant que les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ont été identifiés comme un pôle métropolitain d'importance dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;

Considérant la demande de madame Monique Deubelbeiss et de monsieur Jacques Martineau de fournir des services de garde à la jeune clientèle de notre territoire;

Considérant le besoin de places en service de garde pour les poupons, les familles défavorisées et les enfants de 18 mois à 5 ans;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil appuie la demande de madame Monique Deubelbeiss et de monsieur Jacques Martineau portant sur l'installation dans notre municipalité d'un service de garde pouvant accueillir une pouponnière et les enfants de 18 mois à 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 270-11

#### **DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE – HONORAIRES PROFESSIONNELS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Considérant le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant sur le dépassement du budget 2011 des honoraires professionnels de l'administration générale;

Considérant les besoins estimés en regard des dépenses d'honoraires professionnels pour terminer l'année en cours;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise une variation budgétaire d'un montant de 30 000 \$ au poste d'honoraires professionnels de l'administration générale (poste numéro 02-130-43-412).

Une appropriation du surplus accumulé non affecté de 30 000 \$ est autorisée pour ladite variation.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ladite variation sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 271-11

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉQUIPE DE COURSE MIKAËL GRENIER**

Considérant le règlement numéro 11-650, portant sur la reconnaissance et le soutien aux organismes et au mérite individuel;

Considérant la demande de l'Équipe de course Mikaël Grenier, visant une aide financière dans le cadre du Grand Prix de Trois-Rivières, à être tenu au début du mois d'août 2011;

Considérant que monsieur Grenier est un citoyen des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ayant un talent exceptionnel dans le domaine des courses automobiles;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil qu'il est important de donner suite à ladite demande d'aide financière;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accorde une aide financière de 5 000 \$, à l'Équipe de course Mikaël Grenier pour la participation de celui-ci au Grand Prix de Trois-Rivières les 5, 6 et 7 août 2011.

Monsieur Grenier s'engage à participer à la « Journée d'accueil des nouveaux résidents des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury » qui aura lieu le samedi 17 septembre prochain et à assurer une visibilité pour notre municipalité dans son parcours professionnel à titre de coureur automobile.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront appropriées du surplus accumulé non affecté de la municipalité et imputées au poste budgétaire de l'administration, numéro 02-190-51-970 (subventions organismes - CBJC et autres).

Adoptée à l'unanimité.

À 20 h 43, monsieur le conseiller François Du Sablon quitte la salle du conseil.

Rés. : 272-11

### **DEMANDE D'ENTRETIEN ESTIVAL DES CHEMINS LAFOND ET FITZ ET DE PLACE DES ROCHES**

Considérant que ce conseil a adopté le 18 avril 2011, le règlement numéro 11-640 ayant pour objet d'établir les conditions d'acceptation d'une demande d'entretien estival provenant de propriétaires demeurant sur un chemin privé;

Considérant que la demande provenant des propriétaires riverains des chemins Lafond, Fitz et place des Roches (chemins privés) respecte les conditions d'acceptation pour l'entretien estival desdits chemins, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents desdits chemins privés;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la demande reçue le 14 juillet 2011 des propriétaires concernés des chemins Lafond, Fitz et place des Roches (chemins privés) portant sur l'entretien estival desdits chemins pour 2011, 2012 et 2013;
- b) Mandate la firme « Les Entreprises Forestières Serge Bureau Inc. » à réaliser les travaux d'entretien sur lesdits chemins selon l'offre de services datée du 3 juin 2011 et ce, pour un montant total de 1 515 \$, plus les taxes applicables; et

- c) Autorise le Service des finances à émettre un compte de taxes pour lesdits travaux, selon les dispositions applicables du règlement numéro 11-640 et ce, après la réalisation desdits travaux et suite à l'acceptation de ceux-ci par les représentants desdits chemins.

Adoptée à l'unanimité.

À 20 h 46, monsieur le conseiller François Du Sablon revient dans la salle du conseil.

Rés. : 273-11

**ADOPTION DES POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE PERSONNEL CADRE – NUMÉRO A-11-02**

Considérant le règlement numéro 11-638 portant sur la constitution d'un Service de la sécurité incendie;

Considérant le règlement numéro 11-651 portant sur la prévention incendie;

Considérant que lesdits règlements officialisent l'offre de service de protection, de sécurité et de prévention incendie sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et prévoient des dispositions à l'égard du mandat, de l'organisation, des conditions d'embauche, de la formation, des mesures disciplinaires, des pouvoirs du directeur ainsi que la prévention incendie;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil qu'une politique, régissant les fonctions et responsabilités, les conditions de travail ainsi que la rémunération des pompiers de la municipalité, est nécessaire afin de promouvoir de bonnes relations de travail au sein de l'organisation municipale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil adopte la politique de fonctionnement numéro A-11-02 pour le personnel cadre du Service de la sécurité incendie, comprenant treize pages et deux annexes.

Ladite politique agira rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et demeurera en vigueur jusqu'à son renouvellement ou remplacement.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 274-11

**ADOPTION DES POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES POMPIERS ET AUTRE EFFECTIF – NUMÉRO A-11-03**

Considérant le règlement numéro 11-638 portant sur la constitution d'un Service de la sécurité incendie;

Considérant le règlement numéro 11-651 portant sur la prévention incendie;

Considérant que lesdits règlements officialisent l'offre de service de protection, de sécurité et de prévention incendie sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et prévoient des dispositions à l'égard du mandat, de l'organisation, des conditions d'embauche, de la formation, des mesures disciplinaires, des pouvoirs du directeur ainsi que la prévention incendie;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil qu'une politique, régissant les fonctions et responsabilités, les conditions de travail ainsi que la rémunération des pompiers de la municipalité, est nécessaire afin de promouvoir de bonnes relations de travail au sein de l'organisation municipale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil adopte la politique de fonctionnement numéro A-11-03 pour les pompiers et autre effectif du Service de la sécurité incendie, comprenant treize pages et deux annexes.

Ladite politique agira rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et demeurera en vigueur jusqu'à son renouvellement ou remplacement.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 275-11

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-657 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-483 CONCERNANT LE STATIONNEMENT**

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-657 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le règlement numéro 11-657 modifiant le règlement numéro 03-483 concernant le stationnement, comprenant une page.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS**

Rés. : 276-11

#### **RÉFECTION DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE – DEUXIEME COUCHE DE PAVAGE**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées par le ministère des Transports du Québec pour les travaux de réfection de voirie du chemin du Hibou en incluant un bordereau spécifique «pour des travaux de décohesionnement et de pavage à l'intersection 1<sup>re</sup> Avenue et chemin du Hibou (du 73 au 79, 1<sup>re</sup> Avenue);

Considérant la résolution numéro 310-10 datée du 13 septembre 2010, portant sur le projet pour des travaux de décohesionnement et de pavage à l'intersection 1<sup>re</sup> Avenue et chemin du Hibou (du 73 au 79, 1<sup>re</sup> Avenue) – engagement de la municipalité auprès du ministère des Transports du Québec;

Considérant la recommandation de monsieur Moussa Sambo Bakayoko, ingénieur de l'entreprise Aecom, datée du 22 juillet 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport de monsieur Moussa Sambo Bakayoko, ingénieur de l'entreprise Aecom, daté du 22 juillet 2011, relativement à la recommandation de paiement final, numéro 3, pour des travaux de décohesionnement et de pavage à l'intersection 1<sup>re</sup> Avenue et chemin du Hibou (du 73 au 79, 1<sup>re</sup> Avenue).

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 5 976,35 \$ (plus les taxes applicables) à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc. conditionnel à la remise du cautionnement d'entretien (5 %), de l'attestation de conformité de la CSST, de l'avis de fermeture de la CCQ, à une déclaration solennelle et quittance des sommes dues par l'entrepreneur.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même la répartition suivante :

- 87,8 % fonds local de réfection et d'entretien de voirie/sablières et carrières 12,2 % poste budgétaire 02-325-02-529.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 277-11

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS À PROXIMITÉ DU CHEMIN DU HIBOU – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 10-630**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées par le ministère des Transports du Québec pour les travaux de réfection de voirie du chemin du Hibou, en incluant un bordereau spécifique « travaux municipaux, sentier piétonnier » (299, chemin du Hibou/chemin de l'Église);

Considérant que le conseil a adopté le 12 juillet 2010 le règlement numéro 10-630, ayant pour objet la réfection de pistes multifonctionnelles et d'aménagement urbain (projet IF-1005);

Considérant la résolution numéro 279-10 datée du 9 août 2010, portant sur le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'aménagement urbain (chemin du Hibou) – engagement de la municipalité auprès du ministère des Transports du Québec;

Considérant la recommandation de monsieur Moussa Sambo Bakayoko, ingénieur de l'entreprise Aecom, datée du 22 juillet 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport de monsieur Moussa Sambo Bakayoko, ingénieur de l'entreprise Aecom, daté du 22 juillet 2011, relativement à la recommandation de paiement final numéro 3, des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'aménagement urbain sur le chemin du Hibou.

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 18 267,66 \$ (plus les taxes applicables) à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc., conditionnel à la remise du cautionnement d'entretien (5 %), de l'attestation de conformité de la CSST, de l'avis de fermeture de la CCQ, à une déclaration solennelle et quittance des sommes dues par l'entrepreneur.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 10-630.

Adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Rés. : 278-11

#### **ACHAT ET LIVRAISON DE TUYAUX DE BÉTON – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 11-653**

Considérant qu'il est prévu au programme triennal d'immobilisations 2011, les travaux d'aménagement de bassins de sédimentation dans le secteur de Vermont-sur-le-Lac, projet IF-0905;

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de trois fournisseurs spécialisés, pour l'achat de tuyaux de béton 600 mm de diamètre de classe III et IV;

Considérant que le fournisseur Fortier 200 Ltée, a soumis le prix le plus bas, pour l'achat de tuyaux de béton 600 mm de diamètre d'une longueur de ± 160 mètres linéaires;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil octroie le contrat pour l'achat de tuyaux de béton 600 mm de diamètre au fournisseur, Fortier 200 Ltée, pour un montant total de 16 780,00 \$ (taxes exclues), tel que décrit à sa soumission.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 11-653.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 279-11

#### **FOURNITURE DE PIERRE D'ENROCHEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 11-653**

Considérant qu'il est prévu au programme triennal d'immobilisations 2011 des travaux d'aménagement de bassins de sédimentation dans le secteur de Vermont-sur-le-Lac, projet IF-0905,

Considérant que le fournisseur les Entreprises BLC inc., a soumis le plus bas prix, selon notre fichier des fournisseurs 2011, pour l'achat de pierre en granit, 100-200mm de diamètre;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil octroie le contrat pour l'achat de pierre en granit, 100-200mm de diamètre au fournisseur, les Entreprises BLC inc., pour une quantité

approximative de 850 tonnes métriques de sable, au coût de 12,75 \$ la tonne au montant total d'environ 10 837,50 \$, plus les taxes applicables.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 11-653.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 280-11

### **LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 11-653**

Considérant qu'il est prévu au programme triennal d'immobilisations 2011, l'aménagement de bassins de sédimentation dans le secteur de Vertmont-sur-le-Lac, projet IF-0905;

Considérant que les travaux seront réalisés en régie et que le Service des travaux publics devra louer différents types de machinerie (pelles mécaniques et autres équipements connexes);

Considérant les fiches de qualification 2011 du répertoire des fournisseurs;

Considérant que le Service des travaux publics désire assurer une certaine équité dans la distribution des contrats;

Les services des entrepreneurs suivants sont retenus :

- A. Pajo inc.
- B. Entreprises forestières Serge Bureau inc.

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics de prévoir une somme de 20 000 \$ pour la location de machinerie avec opérateur avec une répartition et un partage de contrat de  $\pm 50$  % par entrepreneur selon le répertoire des fournisseurs et les taux de location de machinerie;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à retenir les services des entrepreneurs pour la location de machinerie avec opérateur, avec une répartition et un partage de contrat de  $\pm 50$  % par entrepreneur.

Le prix payé aux différents entrepreneurs pour l'exécution des travaux du présent projet sera en fonction des quantités réelles réalisées et ce, selon le répertoire des fournisseurs disponibles et les taux de location de machinerie soumissionné.

La municipalité se réserve en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions qui sont présentés par les entrepreneurs et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense, n'excédant pas 20 000 \$, seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 11-653.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 281-11

**RÉPARATION MAJEURE DU LOADER CASE 1998 DE L'ÉCOCENTRE**

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de deux fournisseurs spécialisés, pour la réparation du support du moteur partie avant du chargeur Case 821-B, 1994;

Considérant que le fournisseur MIC A NIC a soumis un prix ferme qui est le plus bas, pour ladite réparation;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la réparation du support du moteur partie avant du chargeur Case 821-B, 1994, au fournisseur MIC A NIC pour un montant total de 6 481,92 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à son estimation.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-453-02-525 (écocentre).

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 282-11

**DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONCLUSION D'UNE TRANSACTION POUR PRÉJUDICE SUBI DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉFECTION COMPLÈTE D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE 371 SITUÉ À PROXIMITÉ DU CHEMIN LE DÉTOUR**

Considérant la demande du ministère des Transports du Québec relativement à l'établissement d'une servitude de construction temporaire de deux ans sur le lot 1 241 483 avec compensation de 1 000 \$;

Considérant la réfection d'un portique en béton armé sur la route 371, au-dessus de la rivière Hibou par le ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'il faut nommer les signataires autorisés pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury assurant ainsi la bonne conclusion dudit mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Accepte la demande du ministère des Transports du Québec;
- Nomme le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury la servitude temporaire de construction.

Les frais inhérents à ce mandat sont à la charge du demandeur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 283-11

**AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –  
UTILISATION DU CHEMIN LE DÉTOUR DANS LE CADRE DU  
PROJET DE RÉFECTION COMPLÈTE D'UN PONCEAU SUR LA  
ROUTE 371**

Considérant que la municipalité a reçu une demande du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation du chemin le Détour pour dévier la circulation durant les travaux de remplacement du ponceau situé au-dessus de la rivière Hibou sur la route 371;

Considérant que la structure P-01849 située sur la route 371 au-dessus de la rivière Hibou est à la fin de sa vie utile et que le ministère des Transports du Québec désire procéder à son remplacement à l'automne 2011;

Considérant que le plan de signalisation soumis par l'entrepreneur devra être signé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et approuvé par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que l'entrepreneur procédera à l'entretien des voies de circulation durant la période des travaux et que les plans et devis lui imposent une obligation de résultats;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury autorise l'utilisation du chemin le Détour pour dévier la circulation de la route 371 entre le 15 août et le 15 décembre 2011 afin de permettre la construction d'une nouvelle structure au-dessus de la rivière Hibou et ce, selon les mesures de l'annexe A du devis du ministère des Transports du Québec.

Le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la pose d'une couche de pavage sur toute la longueur du chemin « Le Détour » après la réalisation des travaux de remplacement du ponceau situé au-dessus de la rivière Hibou, sur la route 371.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 284-11

**MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS – SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX DE VIDANGE DU BASSIN NUMÉRO TROIS DU RÉSEAU  
D'ÉGOUT**

Considérant que le Service des travaux publics a invité deux firmes à soumissionner pour la surveillance de la disposition des boues de l'étang numéro 3, de la station d'épuration des eaux usées;

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de Aquatech service technique des eaux inc., pour un montant de 840 \$ par jour, est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accorder le mandat à la firme, Aquatech service technique des eaux inc., pour la surveillance de la disposition des boues de l'étang numéro 3, de la station d'épuration des eaux usées, au coût maximum de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à mandater ladite firme, pour la surveillance de terrain selon les montants indiqués à la soumission.

Les sommes requises pour couvrir la présente dépense, seront puisées à même le poste budgétaire numéro 02-414-00-445.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 285-11

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE Puits D'ALIMENTATION EN EAU DE LA CHAPELLE SAINT-JACQUES DE TEWKESBURY**

Considérant le lieu de rassemblement des membres de l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury et du Comité des loisirs de Tewkesbury et la tenue d'une centaine d'activités par année;

Considérant que le puits desservant la chapelle de Tewkesbury requiert une autorisation en vertu de l'article 33 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES), puisqu'il est destiné à alimenter plus de 20 personnes;

Considérant que la municipalité a adopté une résolution à la séance du 11 avril 2011, mandatant la firme, Arrakis consultants inc., pour la réalisation de l'étude et la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le captage de l'eau souterraine et l'exploitation du puits de la chapelle de Tewkesbury, numéro de référence : 7318-03-22035-05;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil autorise la firme, Arrakis consultants Inc., et ses représentants, à signer et déposer la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le captage de l'eau souterraine et l'exploitation du puits de la chapelle de Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

**RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Rés. : 286-11

**PROTOCOLE D'ENTENTE – VIRÉE COUNTRY 2011 DES CANTONS UNIS**

Considérant la demande de soutien financier, reçue par le comité de l'événement La Virée country des Cantons-Unis 2011 pour leur 8<sup>e</sup> édition;

Considérant l'impact que représente cet événement sur notre territoire;

Considérant que cet événement stimule la concertation de plusieurs partenaires du milieu;

Considérant la volonté du conseil municipal à établir une entente avec les organisateurs de l'événement la Virée country des Cantons-Unis;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil accepte, par résolution, le protocole d'entente et accorde une aide

financière au comité organisateur de l'événement « La Virée country » de 9 000 \$ pour le projet présenté.

Cette aide financière sera accordée en deux versements, soit 8 000 \$ au moment de l'entrée en vigueur de la présente entente et 1 000 \$ à la remise de tous les documents demandés. La somme de 9 000 \$ sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-91-970.

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ledit protocole d'entente. Ces documents devront être retournés au Service des loisirs et de la culture, au plus tard le 15 août 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 287-11

**PROTOCOLE D'ENTENTE – ASSOCIATION DES CITOYENNES ET CITOYENS DE TEWKESBURY – TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CET AUTOMNE**

Considérant que l'événement Artsmonie d'automne ne se tiendra pas en 2011;

Considérant le nombre important de visiteurs qui viennent admirer les couleurs de Tewkesbury pendant les fins de semaine de l'automne;

Considérant que l'événement Circuit des couleurs à Tewkesbury stimule la concertation de plusieurs partenaires du milieu;

Considérant la volonté de la municipalité de promouvoir les activités touristiques sur son territoire;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil accepte, par résolution, d'accorder une aide financière à l'Association des citoyens de Tewkesbury de 2 000 \$ pour organiser l'activité Circuit des couleurs à Tewkesbury.

La somme de 2 000 \$ sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-91-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 288-11

**DÉPENSE DE FORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ANIMATION VACANCES 2011**

Considérant que le Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA) est le nouveau standard collectif de qualité et de sécurité en animation du loisir mis en place par le Conseil québécois du loisir et les organisations nationales de loisir;

Considérant que les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier se sont regroupées pour donner la formation DAFA à leurs animateurs de camp d'été;

Considérant que la municipalité tient à donner une formation professionnelle à leurs animateurs du PAV;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à effectuer la dépense pour la formation DAFA des animateurs dans le cadre du PAV 2011 pour la somme de

5 424,64 \$, plus la taxe applicable. Les sommes nécessaires sont prévues au poste budgétaire suivant : 02-701-50-454.

Adoptée à l'unanimité.

### **VARIA**

Rés. : 289-11

### **AFFICHAGE TEMPORAIRE DU COMMERCE « STO-GYM » SUR LE TERRAIN DU COMPLESE MUNICIPAL**

Considérant que l'article 15.1.6 du Règlement de zonage numéro 09-591 autorise l'implantation d'une enseigne à caractère temporaire sous certaines conditions;

Considérant les demandes faites au conseil municipal relativement à l'affichage temporaire sur les terrains de la municipalité;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis, le conseil municipal doit par résolution, donner son accord afin que la demande ne soit pas assujettie à certaines dispositions dudit article;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre le permis de l'affichage temporaire du commerce Sto-Gym sur le terrain du complexe municipal sous la condition suivante : que l'enseigne est permise que pour une période maximale de trente jours (15 août au 15 septembre 2011) et qu'elle ne doit pas nuire aux opérations de voirie.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Mille, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 290-11

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, directeur général  
et secrétaire-trésorier